

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1846.

---

### **Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.**

**SIRE,**

Le Sénat se félicite, avec Votre Majesté, de voir nos relations avec les Puissances étrangères conserver un caractère pacifique et amical.

Des traités ont été conclus avec différentes Puissances. Nous nous flattons que l'avenir confirmera l'espoir fondé sur ces traités, en amenant l'extension progressive de nos rapports commerciaux.

La Loi sur le commerce et la fabrication des sucres, vient de recevoir un commencement d'exécution. Nous faisons des vœux pour que les ressources du trésor continuent à en obtenir des résultats favorables. Le Gouvernement sans doute ne perdra pas de vue que la loi n'a point seulement un but fiscal, mais que c'est encore un devoir pour lui, d'entourer les deux industries de toute sa sollicitude.

Nous porterons la plus grande attention à l'examen de la loi sur l'enseignement secondaire ; assurer à la jeunesse une éducation morale et religieuse en laissant à l'autorité civile toute liberté d'action pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs, tel sera le but que nous aurons constamment en vue.

Fidèle à ses précédents, et grâce aux efforts de nos industriels, de nos négociants et de nos populations si morales et si laborieuses, la Belgique est restée l'émule des nations voisines dans le commerce et dans l'industrie. Votre Majesté nous signale l'état de malaise et de crise de l'industrie linière ; Nous nous empresserons de seconder le Gouvernement du Roi et d'examiner les mesures qu'il nous présentera pour mettre fin à cet état de choses ; nous en avons la confiance, les vues bienveillantes de Votre Majesté s'étendront également sur toutes les provinces et sur toutes les industries qui réclament secours et protection.

Nous appuierons de tout notre pouvoir le Gouvernement dans les mesures qu'il se propose de prendre pour assurer à la classe ouvrière du travail et des denrées alimentaires à un taux modéré ; la cherté des subsistances, et le manque de récolte de quelques-uns des produits de notre sol nous font un devoir sérieux d'étudier les projets qui nous seront soumis.

La canalisation de la Campine, les lois sur l'enseignement agricole et vétérinaire, pourront donner une extension nouvelle à notre agriculture.

Nous nous félicitons de voir l'opération du recensement suivre une marche régulière; ce travail permettra de satisfaire à un vœu plusieurs fois exprimé. Le projet de loi qui en sera la conséquence, appellera l'attention empressée du Sénat qui comprend l'opportunité du vote, avant l'époque des élections prochaines.

Nous reconnaissons toute l'importance des lois sur les tribunaux de commerce, la contrainte par corps, les sursis et faillites; les modifications à apporter au Code d'Instruction Criminelle et le Code disciplinaire de la marine marchande, méritent aussi toute notre sollicitude. Nous les discuterons avec soin et maturité. Il en sera de même des projets sur les établissements d'aliénés, sur les Monts-de-Piété et la fondation d'institutions agricoles. Cette dernière question, surtout, est digne de fixer l'attention de la législature.

La discussion du projet de loi sur le régime pénitentiaire n'éprouvera point de retard de la part du Sénat.

Le Chemin de Fer répond à l'idée qu'on s'était formé de son utilité et de son importance; le Gouvernement du Roi est pénétré sans doute de cette pensée, que dans les circonstances actuelles, il est nécessaire de pousser à l'achèvement des travaux faits pour le compte de l'Etat, de tenir la main à ce que les Sociétés Concessionnaires mettent de l'activité dans les leurs, et exécutent fidèlement et sans retard les obligations de leurs contrats.

Nous avons donné à l'Europe l'exemple d'un Gouvernement exécutant par lui-même d'aussi vastes travaux; pour conserver le rang que la Belgique a pris par cette création, nous ne devons pas demeurer stationnaires. C'est un devoir pour le Gouvernement du Roi, de rechercher et d'adopter les améliorations dont ce genre de transports est susceptible: nous attendons les Projets de Lois qui doivent régler l'exploitation et fixer les bases des tarifs de cette grande voie de communication.

L'achèvement des travaux concernant le régime des eaux et des voies navigables, la construction de routes et de chemins vicinaux, occuperont utilement la classe ouvrière. Votre Majesté peut compter sur le concours du Sénat pour l'adoption des mesures qui auront un caractère d'utilité publique et d'humanité.

Nous sommes prêts, aussi, à seconder les vues de son Gouvernement pour assurer le bien-être de notre armée, si digne de notre intérêt par sa discipline et son bon esprit.

Nous porterons la plus scrupuleuse attention à l'examen des Budgets qui nous seront présentés; nous apprenons avec satisfaction que l'équilibre entre les recettes et les dépenses sera maintenu; il eût été difficile dans ce moment de faire un nouvel appel aux contribuables.

Sire, les efforts constants de Votre Majesté, son dévouement à la Belgique, lui ont assuré la reconnaissance du pays: son Gouvernement peut compter sur le loyal concours du Sénat, pour tout ce qui peut assurer la liberté et le bonheur de la patrie.

Le Baron DE SCHIERVEL, Président.

Le Comte DE BRIEY.

Le Comte J. DE BAILLET.

J.-B. D'HANE.

DUMON DUMORTIER.